



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET

☎ 06 08 15 00 74

✉ rsparisis95130@gmail.com

Site : rsparisis95.e-monsite.com

Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports n°95 99 S 43



PROCOLE SANITAIRE ESPACE MAILLARD (salles Jules Verne et Cousteau)

Ce protocole est applicable dès diffusion sous réserves des dispositifs réglementaires préfectoraux particuliers en vigueur dans la zone concernée.

1° DEMANDE AUX PRATIQUANTS

- Passé sanitaire à jour obligatoire. Des contrôles sont et seront effectués.
- Respecter les règles de distanciation physique pendant l'activité ou la réunion.
- Eviter les contacts physiques avec les autres participants et appliquer les gestes barrières
- Se laver les mains avant, pendant et après la pratique ou le contact avec une surface.
- Ne pas « stagner » dans les circulations.
- Porter le masque, en dehors de la pratique de l'activité ou de la réunion, dans toutes les circulations et si la distanciation physique ne peut être assurée.
- Désinfecter obligatoirement après usage le matériel collectif utilisé (tables – jeux -etc...)
- Respecter strictement les horaires afin d'éviter les « embouteillages » dans les circulations.

2° MATERIEL OBLIGATOIRE

- Masque
- Gel hydro alcoolique
- Mouchoirs jetables ou papier absorbant
- Collations ou boissons personnelles

3° AUTRES DISPOSITIONS

- Contrôle du passé sanitaire
- Limitation à 20 personnes par session d'activité ou réunion.
- Etablir un listing des présents à chaque séance afin d'assurer l'obligation de traçabilité.
- En cas de symptômes douteux ou soupçon de cas contact l'accès à l'activité sera refusé.
- En cas de refus de se conformer au protocole l'accès à l'activité sera refusé.



Retraite Sportive du Parisis

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET

☎ 06 08 15 00 74

✉ rsparisis95130@gmail.com

Site : [rsparisis95 e-monsite.com](http://rsparisis95-e-monsite.com)

Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports n°95 99 S 43

